



Agence Locale
pour l'Emploi

Agence locale pour l'emploi de Vielsam

Date d'expertise : 19 novembre 2024

Avenue de la Salm 3
6690 Soumagne

+32 80 28 13 18

Information générales

Les Agences Locales pour l'Emploi (ALE) jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi durable, tout en répondant aux besoins de services à la personne de notre société. D'une part, les ALE offrent un parcours personnalisé à chaque demandeur d'emploi : bilan de compétences, formations adaptées, aide à la recherche d'emploi. D'autre part, elles proposent une large gamme de services à domicile, réalisés par des personnes en parcours d'insertion, tels que le ménage, la garde d'enfants ou l'assistance administrative. Cette double mission permet non seulement de favoriser l'insertion professionnelle, mais aussi de répondre aux besoins de la population en matière de services de proximité. Les ALE sont ainsi un véritable levier pour l'inclusion sociale et le développement économique local.

01 Les services proposés sont

Au sein d'une collectivité

Travailler avec un handicap

Dans un milieu ordinaire

A domicile

Faire garder un proche

Garde enfant malade

Garde malade

Gérer son quotidien

Recevoir de l'aide dans ses démarches administratives

Entretenir son logement

Etre aidé pour les tâches ménagères

Etre aidé pour entretenir son jardin

Réaliser de petits travaux

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

Auteur :

Un auditeur officiel AccessAndGo

